

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-14-9-1

Séance du vendredi 6 novembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU la délibération n° CG 2008-5-9-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux moyens d'interventions en faveur du sport,
- VU la délibération n° E 6 – 2008 du 20 mars 2008 complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde aux organisateurs des manifestations sportives figurant en annexe 1 du rapport, les aides telles que proposées ;
- ❖ Précise qu'elles seront versées à l'issue de la manifestation au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;

- ❖ Décide que la dépense correspondante d'un montant total 6 200 € sera prélevée sur le Budget Départemental chapitre 65, fonction 32, nature 6574, programme 2557, service 102.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions